

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 4 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire Adjoint.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Desfarges, Deschamps, Pernet et Pesson, Mmes Chiron et Kahane

Excusés : Mrs Conduché, Trapenard et Mme Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Date de convocation : 27/05/2021

Date d'affichage : 27/05/2021

Avant de débiter la séance, M. Deschamps demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, sur demande de la comptable publique, un point concernant des créances éteintes.

- Décisions modificatives

> *budget commune*

La comptable publique souhaiterait que la somme de 1 000 € soit créditée à l'article 6542 « créances éteintes » pour faire face aux différentes décisions que la commission de surendettement a déjà rendu et pourrait encore rendre sur l'exercice 2021.

M. Deschamps propose alors d'équilibrer cette décision modificative en augmentant les recettes du gîte de 1 000 € (article 70632) car la prévision prudente de 10 000 € inscrite au moment du vote du budget est, à ce jour, déjà atteinte.

> *budget commerces*

M. Deschamps rappelle, qu'exceptionnellement, le Conseil Municipal avait décidé dans sa séance du 26 mars dernier de reporter les excédents d'investissement en fonctionnement. Cette opération a bien été approuvée par la Trésorerie mais un petit souci d'affectation doit être rectifié. Elle demande alors de prendre la décision modificative suivante :

- article 002 : - 3 939,15 €

- article 7785 : + 3 939,15 €

- article 001 : + 3 939,15 €

- article 1068 : + 3 939,15 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives

- Créances éteintes

M. Deschamps indique que la première décision modificative provient du fait qu'un des locataires de Boënat a bénéficié d'un effacement de dettes par la commission de surendettement pour un montant de 699,75 € pour la commune de Lalizolle.

Le Conseil Municipal pourrait, en cas de doute sur la procédure suivie par le Trésorier, refuser l'admission de ce genre de somme en « créances éteintes » mais dans cette situation, la commission de surendettement a rendu une décision qu'il est impossible de remettre en cause.

Vote : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'admission de cette somme en « créances éteintes »

- Restauration de l'église

M. Deschamps fait part de la nécessité de devoir compléter la délibération du 29 janvier dernier relative au marché de restauration de l'église Ste Marie.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres et l'architecte s'étaient réunis le 22 janvier pour dépouiller les offres et avaient attribué les lots de la façon suivante :

- Lot n°1 « maçonnerie, enduit, couverture » : SARL Beaufiles pour un montant de 140 523 € HT
- Lot n°2 « menuiserie » : SARL Beaudonnet pour un montant de 23 512,11 € HT
- Lot n°3 « vitraux » : Clovis Vitrail pour un montant de 30 963,78 € HT
- Lot n°4 « électricité » : Delestre Industrie pour un montant de 31 585,28 € HT
- Lot « désamiantage » : SAS Alara Dépollution pour un montant de 4 168 € HT

Il demande ainsi, au Conseil Municipal, d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Vote : le Conseil Municipal donne son accord

M. Desfarges déplore toutefois la rétroactivité de ce vote mais M. Deschamps lui explique qu'il s'agit d'un complément venant détailler, pour les besoins de la Trésorerie, la délibération initiale pour laquelle le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à l'unanimité. Il précise que l'enveloppe globale votée en janvier dernier est inchangée.

M. Claisse ajoute que, dans cette enveloppe, des dépenses imprévues ont été inscrites et qu'en cas de dépassement, le Conseil Municipal sera, bien sûr, consulté en temps et en heure.

M. Deschamps avoue que le manque d'expérience en matière de marchés publics a contribué à cet oubli mais que ce vote ne remet rien en cause. Il précise tout de même que le premier chiffrage de l'architecte est aujourd'hui proche de la réalité et que les dépenses imprévues permettront de faire face à d'éventuelles surprises en les maîtrisant au mieux.

M. Claisse confirme qu'il est difficile, même pour un architecte, de tout expertiser du premier coup et que des vices cachés, plus ou moins risqués, font souvent leur apparition lors de la venues des artisans

M. Deschamps indique qu'une seconde délibération doit être prise à ce sujet puisque, pour obtenir l'accord définitif de subvention de la part du Département, le plan de financement incluant les premiers rectificatifs doit être voté. Il rappelle que le remplacement du plancher de la sacristie en parquet flottant n'a pas été accepté par le Conseil Départemental qui exige un parquet en chêne, soit le nouveau plan de financement suivant :

- coût total : 255 928,35 € HT
- DETR : 89 574,92 € HT
- Conseil Départemental : 76 778,51 € HT
- Conseil Régional : 37 500 € HT
- auto financement : 52 074,92 € HT

Vote : le Conseil Municipal approuve ce plan de financement réactualisé à l'unanimité

A la demande de M. Claisse, M. Deschamps donne quelques informations supplémentaires sur ce projet.

Tout d'abord, une souscription par le biais de la Fondation du Patrimoine sera bientôt mise au point. Elle

mettra tout particulièrement en avant la partie vitraux afin que les dons soient plus significatifs que s'ils avaient contribué au projet global.

Quant à l'association Pays de Lisolle, celle-ci travaille sur la restauration de certaines pièces telles que des tableaux en plâtre du XIXème siècle, étant précisé qu'elle financera, avec ses fonds propres, ces opérations.

Mme Chiron s'interroge sur l'existence d'un inventaire de l'église car celle-ci a eu échos de paroles suspicieuses de la part de certains habitants. M. Deschamps indique qu'il en existe un très succinct qui ne comporte que les pièces de valeur et que le Pays de Lisolle est en train de le peaufiner.

Mme Kahane se demande alors comment serait justifiée la disparation d'un objet. M. Deschamps répond que l'église est toujours fermée et que les objets classés sont bien inventoriés. M. Pesson rebondit alors sur cette remarque en demandant si cela signifie que les autres objets n'ont aucune valeur. M. Deschamps confirme qu'a priori oui mais que certains méritent tout de même une expertise, d'où l'intervention du Pays de Lisolle.

M. Claisse souhaiterait quant à lui en savoir un peu plus sur les rumeurs qu'a évoquées précédemment Mme Chiron car il s'agit, pour lui, de graves accusations. Mme Chiron le rassure en lui expliquant qu'il s'agit de médisances et que celles-ci ne concernaient pas le chantier de l'église mais que, selon elle, la confection et la parution d'un inventaire permettrait d'éviter ce genre de bruits.

- Poursuite et extension de l'exploitation d'une carrière de Kaolin

M. Deschamps explique que, dans la demande de renouvellement de la concession, une partie de la carrière de Kaolin se trouve sur la commune de Lalizolle et que la société Imerys Ceramics France souhaiterait à l'avenir éventuellement l'exploiter.

M. Pesson demande si des habitations proches pourraient être dérangées par ce projet. M. Deschamps explique que, sur Lalizolle, aucun habitant ne se trouve vraiment à proximité et que l'enquête publique qui s'est tenue en mai à Lalizolle et Echassières devait justement permettre de recevoir toutes les remarques éventuelles. Il précise qu'aucune observation n'a été faite sur notre commune et que cette carrière ne se trouve pas sur des terrains communaux.

Ainsi, chaque collectivité concernée est désormais tenue de rendre un avis sur ce projet. M. Deschamps en profite pour rappeler que ce site procure actuellement 30 emplois dans le secteur.

Vote : le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de poursuite et d'extension.

- Commerces

M. Deschamps annonce que l'ouverture du magasin de produits locaux le 8 mai dernier rencontre aujourd'hui un beau succès : la gérante, qui est quelqu'un de très motivé, y propose d'excellents produits à des prix raisonnables.

M. Pesson confirme les propos de M. Deschamps et pense que si cette personne, qui se démène beaucoup, n'arrive pas à faire vivre ce commerce, personne d'autre n'y arrivera.

Mme Kahane ajoute qu'il s'agit en effet d'une personne très réactive qui vient juste d'adapter ses horaires d'ouverture à sa clientèle et qu'elle sait particulièrement bien mettre en avant ses produits sur les réseaux sociaux.

Quant au restaurant, M. Deschamps confirme l'installation du nouveau restaurateur évoqué lors des précédents conseils : M. Peynet, ancien chef cuisinier du Gourmet Fiolant vient de quitter son restaurant de Montaigüet en Forez où la Communauté de Communes de Varennes l'a très peu soutenu durant ces différentes périodes de confinement et a décidé venir s'installer à Lalizolle avec sa femme et ses deux enfants. Il devrait ouvrir début juillet après quelques travaux de peinture dans les locaux pour lesquels la

commune financera les matériaux.

- Questions diverses

> dégradation de la fontaine

M. Pesson souhaiterait savoir si une solution pour effacer les tags sur la fontaine a été trouvée. M. Deschamps indique être dans l'attente d'un devis du maçon qui intervient à l'église pour un sablage mais que sans nouvelles de sa part, il est envisagé que l'employé repeigne simplement par-dessus les traces qui se sont déjà largement estompées.

> élections départementales et régionales

Le planning de la tenue des bureaux de vote est transmis à chacun des conseillers. M. Deschamps en profite pour remercier toutes les personnes hors Conseil Municipal qui seront présentes en renfort compte-tenu de l'organisation du double scrutin.

> plan d'adressage

Le projet de révision du plan d'adressage suit son cours et la réunion de la commission est désormais nécessaire pour notamment renommer les voies sans nom ou pour lesquelles leur nom pose problème.

Il est convenu de fixer cette rencontre le 15 juin à 14 h en mairie.

> incidents aux vestiaires du foot

M. Deschamps indique que de nouveaux incidents se sont produits il y a quelques jours aux vestiaires du foot : une bande d'adolescents a réussi à s'introduire dans les locaux et l'un d'eux a bu une bouteille d'alcool laissé par le club. Dans une situation de coma élitique, les pompiers sont intervenus pour le secourir et les gendarmes ont contacté la mairie.

Aucune plainte ne sera déposée contre le mineur mais une convocation en mairie pour un rappel à la loi lui a été transmise.

Il a, suite à cela, été convenu avec le président du foot que les bouteilles devraient toutes être enlevées. M. Claisse rappelle que le simple fait que la commune soit propriétaire de ce bâtiment entraîne sa responsabilité. Il pense qu'il serait donc normal que le Maire impose une meilleure tenue de ces locaux et qu'il en récupère même la gestion durant la période de sommeil de l'association tout en lui laissant bien entendu la priorité dès la reprise de ses activités. Il ajoute également qu'une fuite d'eau a été constatée lors de ces incidents.

Mrs Desfarges et Pesson pensent en effet que le club devrait remettre les locaux en état. M. Deschamps met en garde les conseillers car il serait malvenu de rentrer en conflit avec l'association qui essaye déjà de faire des efforts pour trouver des solutions pour assurer sa pérennité.

Mme Kahane précise que les locaux étaient déjà dans cet état lorsqu'ils ont été mis à disposition pour le cinéma plein air, soit en août 2020. Elle suggère alors que la municipalité organise une rencontre avec les membres du bureau afin de mettre les choses au clair. M. Pesson confirme que cette idée serait une bonne solution surtout si la responsabilité de la mairie est engagée et si une fuite existe.

> visite des structures

Comme évoqué à plusieurs reprises, la présentation des différentes structures de la commune aux membres du conseil pourra se faire prochainement. Il est alors convenu de se retrouver le 25 juin à 19 h 30 devant le gîte.

> *fuite du toit à l'école*

M. Desfarges souhaiterait savoir si la fuite de la toiture de l'école, qui a abîmé quelques plaques du plafond de la classe de Mme Guérin, a pu être réparée.

M. Deschamps indique qu'un couvreur est intervenu il y a quelques jours pour faire le nécessaire et que les plaques seront remplacées dès que les nouvelles seront reçues.

M. Desfarges préférerait que ces plaques soient retirées le plus rapidement possible compte-tenu de la présence d'élèves juste en dessous.

M. Deschamps explique que ces plaques ne menacent pas de tomber mais qu'une solution de remplacement sera trouvée dès la semaine prochaine par l'employé communal.

> *Comité des Fêtes*

Mme Kahane, présidente du Comité des Fêtes, fait part des prochaines programmations de l'association :

- un vide-grenier aura lieu le 11 juillet prochain dans les rues du bourg. Différentes animations, en partenariat avec les commerçants de Lalizolle, auront lieu en parallèle. Le prix du mètre linéaire sera de 2 €

- un repas dansant en plein air pourrait également avoir lieu le 14 août dans la cour de l'école. La mairie a demandé différents devis pour qu'un feu d'artifice soit tiré ce jour là. Cette manifestation est encore en projet et Mme Kahane espère pouvoir compter sur de nouveaux bénévoles pour le concrétiser et profiterait de l'occasion pour travailler avec le restaurateur

Son objectif est d'organiser des manifestations de plus en plus importantes pour que de plus en plus de bénévoles s'intéressent à l'association et, qu'au final, de belles choses voient le jour sur la commune.

M. Chades fait part du souhait d'une professeure d'art martial de donner des cours sur Lalizolle en transitant par le Comité des Fêtes. Cette personne est invitée à présenter son projet plus en détails.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.